



Lille, le 05 décembre 2011

Le C.E.D.R.E

à

Mme la Rectrice de
l'Académie de Lille

Madame,

Le Collectif des Elus Républicains à l'Éducation (CEDRE) dont de nombreux élus siègent dans les conseils d'écoles de nos communes s'inquiète du devenir des emplois vie scolaire et **souhaite obtenir des précisions utiles afin de rassurer les équipes éducatives et les parents d'élèves.**

Le gouvernement avait décidé, dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et du développement du plan de cohésion sociale, de créer, en 2006, 45000 emplois vie scolaire à destination des établissements scolaires et en particulier des écoles.

La mesure répondait à un double objectif : lutter contre le développement du chômage en offrant des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi à un public particulièrement affecté (chômeurs de longue durée et plus de 50 ans) et aider au quotidien, dans des tâches multiples, les directions des établissements scolaires.

Ainsi au-delà des critiques faites à l'époque, relatives à la précarisation des personnes dont les contrats étaient fixés dans le temps et non renouvelables, **les EVS se sont –ils imposés au quotidien jusqu'à devenir, il faut le dire, indispensables dans leurs missions multiples: assistance administrative, accueil et encadrement, aide à la documentation et à l'animation...**

Le statut de directeur d'école souffre aujourd'hui encore d'un manque de reconnaissance par rapport à l'engagement des personnels qui dirigent et animent les équipes éducatives alors que le travail et le périmètre de responsabilités ne font qu'augmenter.

Les EVS, sans tout régler, donnaient donc l'occasion non seulement de remettre sur le chemin de l'emploi et de l'intégration sociale des personnes privées d'emploi souhaitant retravailler mais aussi d'offrir aux personnels d'encadrement, directeurs d'écoles, principaux de collèges et proviseurs des moyens pour faire fonctionner leurs établissements dans des conditions « relativement acceptables ».

Depuis cette date, vous avez, Mme la rectrice, décidé de mettre fin aux contrats d'assistants d'éducation dans le premier degré pour les transférer dans le second degré (même si personne aujourd'hui ne sait s'ils n'ont pas simplement et purement disparu...) hormis les Assistants de Vie Scolaire (AVS) qui assurent une mission de suivi du handicap.

Depuis cette date, vous avez, Mme la rectrice, décidé de stopper tout renouvellement des EVS qui avaient été budgétés, soit plus de 800 postes pour toute l'académie.

Nous apprenons début novembre qu'après arbitrage (?) de nouveaux moyens seraient dégagés afin de doter les écoles de notre région de 715 équivalents temps plein dont la ventilation sera opérée sur des critères nébuleux et qui, de toutes les manières, ne pourront être satisfaisants, rompant l'égalité de traitement entre toutes les écoles de nos territoires.

A la lecture partielle des informations qui nous reviennent de nos communes, des conseils d'écoles dans lesquels nous siégions, nous vous interpellons afin d'obtenir des réponses claires à nos questions et à celles des directions d'écoles.

Quels moyens comptez- vous réellement répartir en poste EVS sur le territoire de notre département ?

Sur quels critères transparents déciderez- vous d'attribuer ou non un poste EVS dont nous pouvons supposer qu'un maximum d'écoles ont besoin ?

En attente de vos réponses, afin d'en informer les parents d'élèves, veuillez agréer, Mme la rectrice, l'expression de nos salutations républicaines.

Alexandra LECHNER

Olivier CAREMELLE

Porte parole du C.E.D.R.E